

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 24 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 18 octobre 2023 Publication de la convocation le : 19 octobre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Didier LOAS
M. Thierry MARTIN
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 27 OCT. 2023

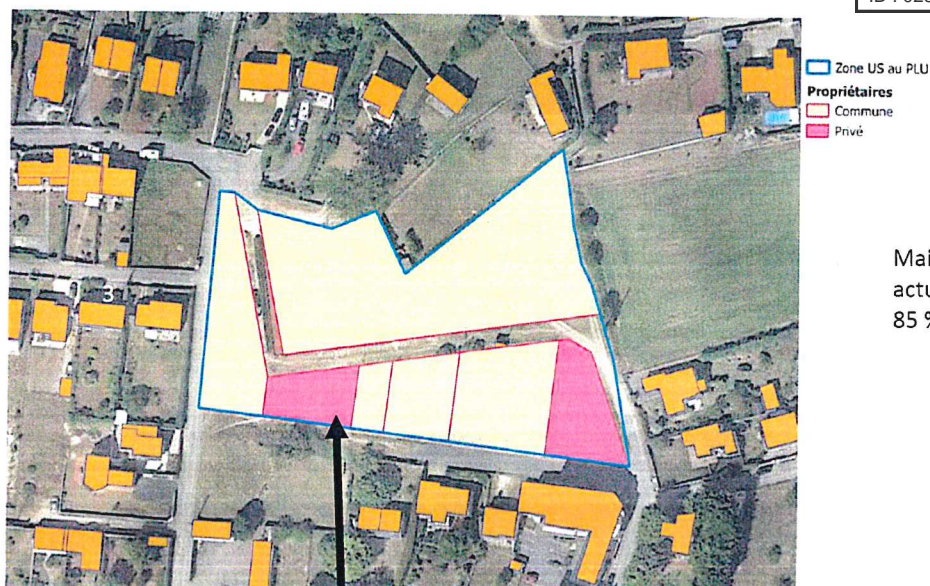
Délibération n° 2023-119 : Acquisition d'une parcelle sur la plaine sportive de Trescadec

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet de réhabilitation et de poursuite de l'aménagement de la plaine sportive de Trescadec.

Le schéma ci-après montre les parcelles liées à l'aménagement de cet espace, dont celles appartenant à des propriétaires privés (en rose).



Maitrise foncière
actuelle :
85 % (6 024 m²)

Cette discontinuité de propriété freine l'aménagement global, à terme, de la plaine sportive. La commune souhaite donc aujourd'hui acquérir une parcelle sur cet espace.



Après discussion avec le propriétaire, il est convenu un prix d'acquisition de 18€/m² soit 7 668€. La surface de la parcelle est de 426 m² et elle est classée US au plan local d'urbanisme. La commune prendra en charge les frais liés à l'acquisition.

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 11 octobre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, décide de :

- approuver l'acquisition de la parcelle AL 414 d'une surface de 426 m² au prix de 18€ / m², soit 7 668 € ;
- autoriser la prise en charge des frais afférents à cette acquisition ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié chez le notaire désigné par les parties ;
- autoriser Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS